

SITUATION ANNUELLE DE FCPR CIOK ARRETEE AU 31/12/2013

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque «Les Ciments d'Oum El Kelil», qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « SAGES CAPITAL S.A » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013.

1- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds «Les Ciments d'Oum El Kelil», couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds «Les Ciments d'Oum El Kelil» est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage «Les Ciments d'Oum El Kelil», annexés au présent rapport, et qui présentent un total bilan de 719.899 DT, un résultat déficitaire de <39.655 DT> et une valeur liquidative de 699,628 DT, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage «Les Ciments d'Oum El Kelil» qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Le fonds d'Essaimage «Les Ciments d'Oum El Kelil» a employé 58,97% de ses actifs (hors dépréciation) dans des SICAV TRESOR, et 15,67% dans des SICAV EPARGANT, ce qui est contraire aux règles prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2006-381 du 3 février 2006 ;
- Les participations libérées sur le Fonds «Les Ciments d'Oum El Kelil» accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un total de 140.000 DT soit 14% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, 18 Juillet 2014

Khaled DRIRA
Audit Accounting & Assistance

A4 - 10 Immeuble Cléopatra

Centre Urbain Nord

MP: 680538 L

Tél: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Note	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		706 872	746 729
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		205 000	140 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-80 000	-80 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	125 000	60 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	581 872	686 729
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		13 027	12 823
a - Placements monétaires			
b - Disponibilités	5-1-3	13 027	12 823
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		719 899	759 552
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	17 950	17 894
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	2 321	2 375
TOTAL PASSIF		20 272	20 269
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	5-1-6	920 000	920 000
a - Capital		1 000 000	1 000 000
b - Sommes non distribuables		-80 000	-80 000
CP 2 - Résultats Reportés		-220 372	-180 717
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-180 717	-142 476
b - Résultats Reportés de l'exercice		-39 655	-38 241
ACTIF NET		699 628	739 283
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		719 899	759 552

ETATS DE RESULTATS
AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		23 429	24 865
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-1-1	23 429	24 865
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		208	0
Total des revenus des placements		23 637	24 865
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	60 309	60 518
Revenu net des placements		-36 672	-35 653
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 984	2 588
Résultat d'exploitation		-39 655	-38 241
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-39 655	-38 241
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-39 655	-38 241

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2013 & 2012**

	2013	2012
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-39 655	-118 241
a - Résultat d'exploitation	-39 655	-38 241
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	-80 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-39 655	-118 241
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	739 283	857 524
b - en fin d'exercice	699 628	739 283
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)		
a - en début d'exercice	1000	1 000
b - en fin d'exercice	1000	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	699,628	739,283
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-5,36%	-13,79%

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 des valeurs brutes respectives de 205.000 DT et de 140.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 80.000 DT au 31 décembre 2013 contre une valeur nulle au 31 décembre 2012 pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2013	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2013	Valeur Nette Au 31/12/2012
Société « GALVA INOX »	80.000	<80.000>	0	0
Société « ALIMENTS VERTS SAV »	60.000	0	60.000	60.000
Société «SOCABIS»	65.000	0	65.000	0
Total	205.000	<80.000>	125.000	60.000

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil» accusent au 31 décembre 2013 un solde de 581.872 DT contre un solde de 686.729 DT au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013 le solde des placements monétaires est constitué de 4.432 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 103,499 DT et de 1.191 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 102,544.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds placées de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 13.027 DT contre 12.823 DT au 31 décembre 2012.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 14,961 DT en 2013 contre 14,770 DT en 2012, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2,889 DT en 2013 contre 3,098 DT en 2012 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 100 DT en 2013 contre 26 DT en 2012.

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférentes aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 2,299 DT au 31 décembre 2013 contre 2,375 DT au 31 décembre 2012 ainsi que des dettes fiscales qui s'élèvent à 22 DT au 31 décembre 2013.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

« Les Ciments d'Oum El Kelil » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	1 000
Nombre de souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées 2013</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2013	0
<i>Rachats effectués 2013</i>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2013	0
Nombre d'actionnaires sortants 2013	0
<i>Autres mouvements 2013</i>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2013</i>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	1 000
Nombre de souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2012 pour 80.000 DT au titre de la participation dans le capital de la société « GALVA INOX ».

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant 2013 à 23.429 DT contre 24.865 DT courant l'exercice 2012.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 60.309 DT contre 60.518 DT au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
La rémunération du gestionnaire	59 000	59 000
La rémunération du dépositaire	1 309	1 518

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2013 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement :

Nom du promoteur	Projet	Coût	Ticket	Date PV CI
Ahmed JOUNI	Unité Industrielle Chauffe Eaux Solaire	1 310 000	88 000	<u>14-déc.-06</u>
Mohamed Sebaal	Carrière Marbrerie	1 913 350	120 000	
Khaled Ben Haj Ali	Industrie des Produits Détergents	1 252 000	150 000	<u>22-févr.-07</u>
Rafik ALOUI	Réalisation De Services à Distance	161 500	20 000	<u>18-avr.-07</u>
Hedi EL KEFI	Industrie du Béton Préfabriqué	1 600 000	80 000	<u>4-juil.-07</u>
Zied BEN AMOR	Fabrication de Briques et Produits Réfractaires	3 976 000	180 000	
Imededdine SDIRI	Production de Plants d'Olivier Sous Serre Chauffée	300 000	75 000	
Hamza ATTAFI	Abattage de volailles	2 750 000	100 000	<u>16-juin-09</u>
Walid ASSADI	Création d'une usine de production de carbonate de calcium et des dérivés	2 800 000	115 000	<u>25-août-09</u>
Mehrez BEN REZEG	STAR PRINT	250 000	25 000	<u>29 Avril 2011</u>
	Total	16 312 850	953 000	